



COMITÉ DE PROJET

PETITE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE (PCH)
ET PASSE À POISSONS (PÀP) DE
CADEROUSSE

Caderousse le 19/02/2025



CAR

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU COMITÉ DE PROJET

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Les acteurs à inviter

- Les porteurs de projet.
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation.
- Un représentant de l'intercommunalité.
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressées.

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire.
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation.
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou envisagés en vue de sa desserte.
- Les options de raccordement au réseau électrique.

POURQUOI UNE PCH ET UNE PàP A CADEROUSSE?

Un projet inscrit dans la loi du 28 février 2022

Cette loi, actant la prolongation de la concession du Rhône à CNR jusqu'en 2041, définit un programme de travaux dont la construction de 6 PCH équipées de PàP. L'une d'entre elle est prévue sur votre territoire au droit du barrage existant de Caderousse.

Ce projet est aussi une déclinaison des ambitions de la CNR par :

- La contribution à la transition énergétique des territoires et plus généralement au niveau du pays par une augmentation de la production hydroélectrique sur le Rhône.
- L'amélioration de la biodiversité sur le Rhône et sur les territoires par la construction d'une passe à poissons



LES ACTEURS DU PROJET

CNR en maître d'ouvrage dont l'expérience de 90 ans en construction d'ouvrages hydrauliques est reconnue au niveau Français et à l'international (Vietnam, Panama etc.). Par exemple

- 19 barrages, 19 centrales hydroélectriques du Léman à la Méditerranée
- 8 PCH en vallée du Rhône soit 300 GWh/an correspondant à la consommation électrique de 130 000 habitants

Une forte préoccupation environnementale

- 62 passes à poissons
- Restauration de lônes

Et en appui de CNR un maître d'oeuvre ARTELIA



LA PCH ET PAP DE CADEROUSSE : LOCALISATION ET IMPLANTATION



Réglementation

Obligation d'implanter l'ouvrage au plus près de l'aval du barrage de Caderousse

Implantation en rive droite impossible

- Espace disponible insuffisant qui ne permet pas de maintenir la circulation sur la route départementale en phase travaux
- Rejet de l'eau dans la Cèze puis dans le Rhône via le seuil existant trop éloigné de l'aval du barrage de Caderousse
- Gros impacts sur l'environnement (zones humides)
- Perte d'énergie (moins de dénivelé)

Implantation en rive gauche choisie

- Répond à la réglementation
- Maintien de la circulation en phase travaux
- Minimisation des impacts environnementaux.
- Optimisation de l'énergie

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

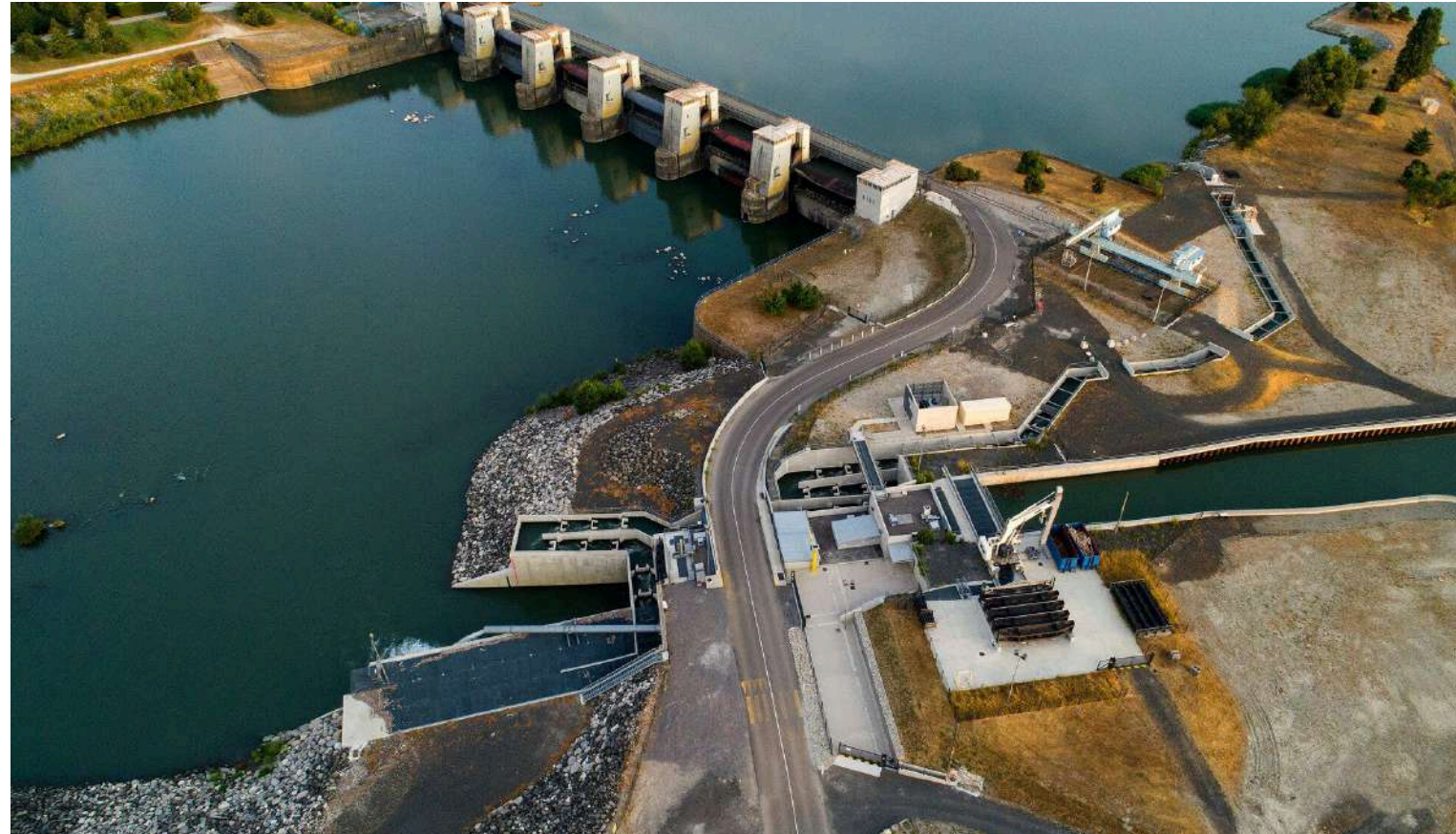
La PCH

- Production électrique annuelle : 45 GW heure soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 20 000 habitants, population proche de celle de Sorgues (source INSEE et ORE 2024)
- Puissance électrique installée : 7.5 MW

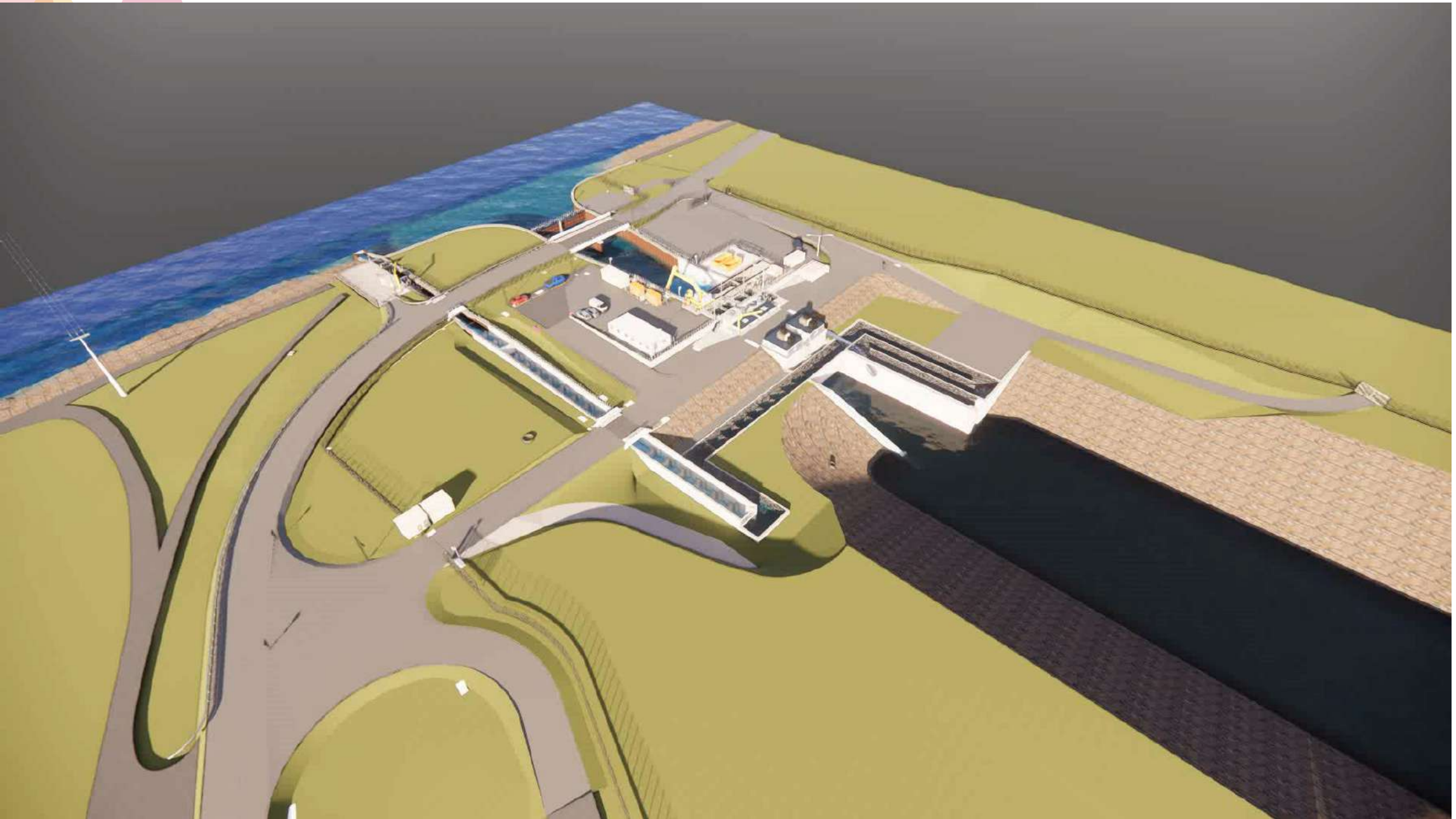
La PàP : 55 bassins pour franchir 9 m de dénivelé pour les espèces de poissons du Rhône

Planning des travaux : octobre 2026- juin 2030

Budget estimatif : 45 M€ HT



DESCRIPTION DE LA PCH ET DE LA PAP



LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Zone de construction de la PCH-PaP

Zone base vie

Zone de stockage matériels

Fouille de la PCH

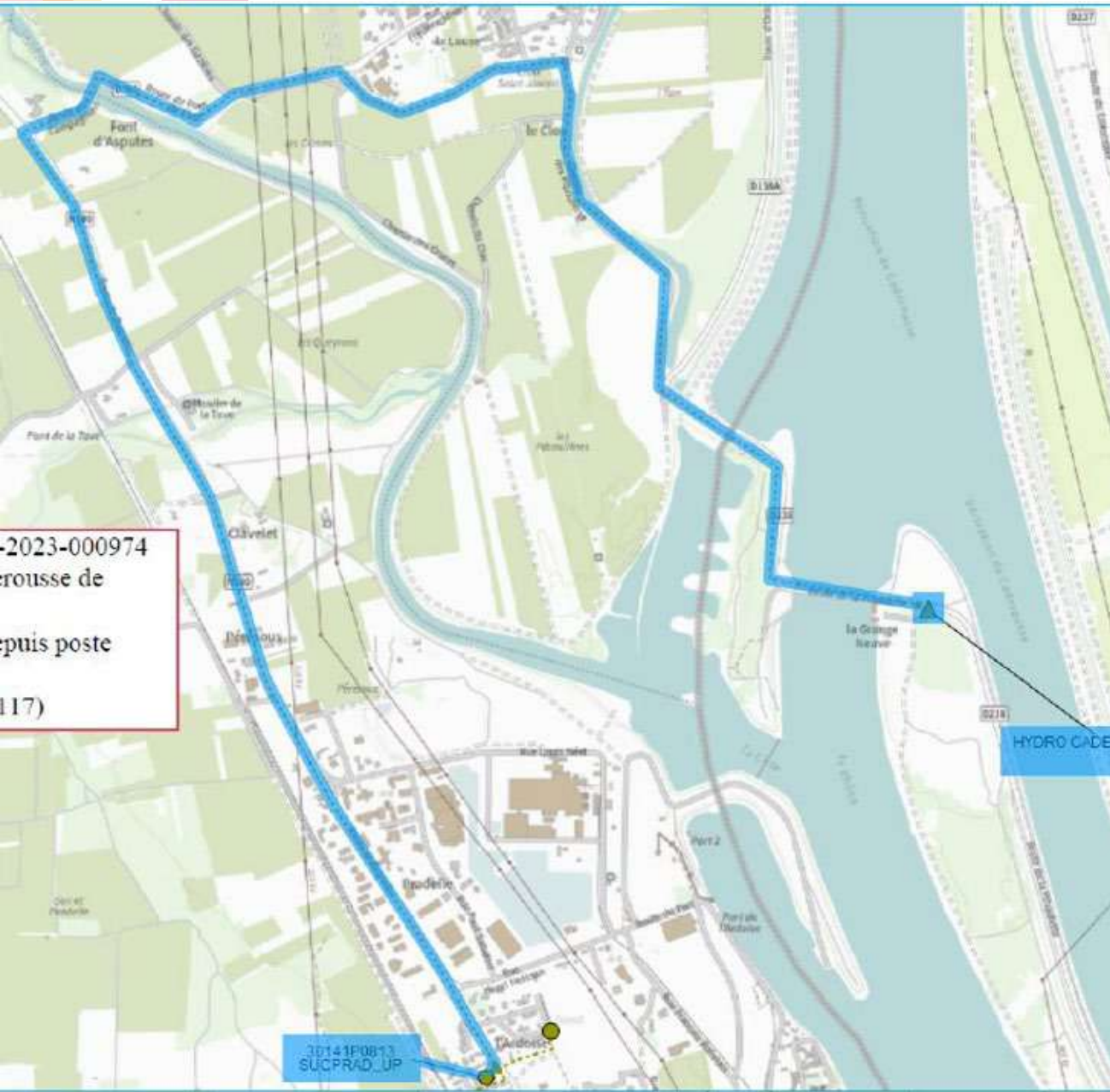
Zoom



Zone de stockage définitif des excédents de déblais

Zone de stockage provisoire des déblais

INJECTION DE L'ÉNERGIE SUR LE RÉSEAU ENEDIS



Raccordement de la PCH au poste électrique ENEDIS de l'Ardoise via un câble souterrain de longueur 6.3 km

LES BÉNÉFICES DU PROJET

Pour la production d'énergie

- Production d'une électricité d'origine hydraulique, renouvelable et décarbonée couvrant presque la moitié des besoins de la Communauté de Communes d'Orange
- Confortement de la place de territoire à énergie positive
- Une contribution à l'atteinte des objectifs de la France en matière de transition énergétique

Pour le Rhône et l'environnement

- Rétablissement de la continuité piscicole
- Meilleure santé de tout l'écosystème aquatique notamment les espèces piscivores (oiseaux, loutres, insectes...)

Pour l'économie du territoire

- Au titre de la fiscalité : 150 000 €/an
- Dynamisation du secteur économique de la pêche



LES IMPACTS MAITRISES DU PROJET

CNR grâce à son expérience de concessionnaire sur le Rhône a étudié son projet pour minimiser ses impacts

- Sur la circulation routière avec maintien de la circulation double voie pendant toute la phase travaux et minimisation des durées d'alternat nécessaires au basculement de l'ancien tracé sur le nouveau
- Sur la biodiversité : conception du projet pour minimiser les impacts sur les espèces protégées voire les éviter
- Sur les riverains : ambiance sonore pendant la phase travaux conformes aux exigences réglementaires
- Sur le paysage : intégration paysagère de la PCH et de la zone définitive de dépôt des déblais en excédents (plantations, aménagements des terrains etc.)

INFORMATIONS CONSULTABLES

Site d'information <https://pch-caderousse.fr/>

VUES DES OUVRAGES, BÂTIMENTS ET ACCÈS



Vue depuis l'amont et la prise d'eau sur le canal de Caderousse



Vue depuis l'aval rive gauche et le Vieux Rhône de Caderousse

VUES DES OUVRAGES, BÂTIMENTS ET ACCÈS



Aval de l'ouvrage et le Vieux Rhône de Caderousse

L'énergie au cœur des territoires

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



[cnr.tm.fr](https://www.cnr.tm.fr)

